

Réunion du 15 novembre 1988.

Le quinze novembre mil neuf cent quatre vingt huit, à huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Guy Chiquot, maire. La séance a été publique.

Date de convocation 9 novembre 1988

Présents: Mr Olivani, Guesdo, Joseph, Vidlet
Bordenon, Henry, Bourreau, Darnault, Philippeau,
Goumieux, Magné

Absents: Néant.

Secrétaire de séance: Mr Henry Frenois

42. Demande d'autorisation
d'exploiter une carrière à ciel ouvert de sable sur le territoire de la commune de COIRPIERS
 lieu dit "Maison au Loup" par la S.A.E. Razgon
 neuve.
 Publié le 30/11/78
- M. le Maire donne lecture au Conseil de la ^{demande de renouvellement} ~~de la~~ ~~carrière~~ ~~de~~ ~~sable~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~carrière~~ ~~de~~ ~~sable~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~commune~~ ~~de~~ ~~COIRPIERS~~ ~~lieu~~ ~~dit~~ ~~"Maison~~ ~~au~~ ~~Loup"~~ ~~communiquant~~ ~~les~~ ~~différents~~ ~~pièces~~ ~~du~~ ~~dossier~~.
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce changement d'exploitant et à cette demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de sable sur la commune de Coubrers.
43. Demande d'abandon
de carrière présente
par les Ets LAFITURE
ARSIP.
 Publié le 30/11/78.
- M. le Maire communique au Conseil Municipal un dossier relatif à un abandon de travaux dans une carrière située à COIRPIERS et appartenant aux établissements LAFITURE ARSIP, pour avis.
 Après en avoir délibéré, et considérant que les établissements LAFITURE ARSIP n'ont pas respecté une des dispositions de l'article 4 de l'arrêté d'autorisation d'ouverture de la carrière du 27 juin 1977, qui stipulait: "L'exploitant veillera à l'entretien correct des chemins empruntés par les véhicules pour l'exploitation du site" (ce qui n'a pas été fait), la voie d'accès n° 110 n'ayant pas été remise en état, le Conseil Municipal émet, à la majorité, un avis défavorable à la demande d'abandon de carrière présentée par les Ets LAFITURE ARSIP.
44. Chemin rural de
Gravechou.
- M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande présentée par M. Hector Viollet et ~~de~~ l'autorisation donnée par Mme Grandjean Genevieve pour l'achat du Chemin rural menant à Gravechou.
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la vente de ce chemin à M. Hector Viollet au prix de 1,50F km².
45. Subvention
travaux de la Roche
Beaucourt.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 500 F à l'Amicale Priéque de la Rochebeaucourt (Bordelée) pour aider au financement de la classe de neige dont bénéficient

les enfants de la commune. Cette somme sera versée par virement de 500 F du compte 669 au compte 657.

46 - Subvention
ville de Nîmes

Afin en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de répondre à l'appel du Président Michel Quaud, de l'Association des Maires de France et d'attribuer une aide de 150 F à la ville niquoise de Nîmes. Cette somme sera perçue sur le compte 669 et versée au compte 657.

47 Fibre de Noël Il aura lieu le dimanche 18 décembre à 15h dans la salle de l'école avec remise de jouets et goûter offert à tous.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents :

~~Lucas~~

Nolle

Magne

Phé

~~Lucas~~

Danault

~~Lucas~~
~~Phé~~
~~Lucas~~